

*La présidente*

*Paris, le 26 juillet 2017*

Références à rappeler : 17-DCC-95 / 16-272

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits le groupe Elsan à l'occasion de la prise de contrôle exclusif du groupe MédiPôle Partenaires, autorisée le 23 juin 2017 par décision n° 17-DCC-95, vous avez proposé trois cabinets, en tant que mandataire indépendant, chargé de vérifier le respect par le groupe Elsan de ses engagements. Il s'agit des cabinets Advolis représenté par M. Dumonteil, Finexsi représenté par M. Lambert, et Avodire représenté par M. Thomas.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée le cabinet Advolis, représenté par M. François Dumonteil, en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat et le plan de travail proposé par le cabinet Advolis que vous avez soumis à mes services les 7 et 25 juillet 2017.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Isabelle de Silva

---

© Autorité de la concurrence